

famille, dimanche dernier, s'aperçut en venant chez lui, qu'une de ses armoires avait été fracturée, et qu'il lui avait enlevé une somme de 170 francs.

Il fut tenté d'écrire, car il trouva une lettre à son adresse, dans laquelle Arthur Descarpent se déclarait l'auteur du vol et parlait même de se donner la mort.

Tout ce que nous pouvons dire, c'est que depuis ce jour, Descarpent a disparu. Une enquête est ouverte.

TOURCOING

Un patron de Tourcoing condamné. — La responsabilité des patrons en matière d'accidents, vient d'être pesée dans la balance de la justice bourgeoise, à la Cour d'appel de Douai.

Au mois d'octobre de l'année dernière, explosion se produisit chez M. Jules Floris Lorthois, fabricant de tapis dans notre ville. Un ouvrier apprenant de 35 ans, Jules Verriest se plaça près d'un cylindre dans lequel on introduit de la vapeur nécessaire pour les derniers apprêts à donner aux étoffes.

Tout à coup, au moment où les purgeurs allaient être mis en activité, un mécanisme se produisit qui se mit à fonctionner avec une violence inconnue. Mais aussitôt une explosion se produisit et l'ouvrier apprenant fut projeté plusieurs mètres plus loin, et reçut aux jambes et au bas-ventre de la vapeur qui lui occasionna des blessures assez graves. Pendant trois ou quatre semaines, Jules Verriest fut incapable de travailler. Les poursuites furent intentées. M. Lorthois fils, rempluant son père malade, dans la direction de la fabrique, fut appelé devant le tribunal de Lille pour y répondre du délit de blessures par imprudence.

Trois inspirés le 26 janvier 1905, les membres du tribunal de Lille, reconnaissant le principe de la responsabilité patronale en matière d'accidents, condamnaient M. Lorthois fils à six jours de prison, avec application de la loi Bérenger, 100 francs d'amende et 500 francs de contravention.

Ce patron condamné, trouvant très juste et très honnête de rendre toujours et ponctuellement ses ouvriers, même pour l'imprudence patronale, interjeta appel de ce jugement.

La cour de Douai comprit la chose de suite. Ne voulant pas s'engager dans une voie qui pouvait devenir périlleuse et qui pouvait créer un précédent, les juges de Douai, reformèrent l'appel, et condamnaient M. Lorthois fils à six jours de prison, avec amende de 5 fr. et la seconde à 100 francs.

C'est de la dérision. Les patrons ont toujours raison et c'est pour la forme, pour tromper le public que parfois on en condamne un.

Si nous avons relaté cette affaire, c'est à fin de prouver une fois de plus que les travailleurs n'ont pas la satisfaction de voir punir leurs exploiters et leurs bourreaux et qu'un devoir reste à accomplir : celui de devenir les maîtres et d'agir en conséquence.

Charles VERECQUE.

UNE GRÈVE VICTORIEUSE

Les ouvriers de chez MM. Lorthois frères, qui s'étaient mis en grève lundi matin, viennent de remporter une victoire. Dans l'après-midi, le directeur de la fabrique, M. Lorthois fils, a dit formellement qu'il acceptait de revenir à traverser plus les ouvriers, chaque soir par des demandes à surdes et fatigantes.

Les ouvriers ont obtenu le droit à la tranquillité à l'atelier, et le directeur, M. Georges, a gagné ce qu'il méritait.

Le patron s'occupant de son affaire de ses ouvriers, ces derniers ne seront assurément pas très déçus de pareux.

UNE NOUVELLE GRÈVE

Lundi dans la matinée, une quarantaine d'ouvriers, occupés à la draperie, chez M. Toullonnie, boulevard Gambetta, ont cessé le travail parce qu'on avait voulu faire travailler l'un de leurs camarades sans leur consentement.

On apprit bientôt que cette nouvelle était fautive, et les ouvriers allaient rentrer à l'atelier; mais ils ne s'étaient souvenus que la semaine dernière, trois ouvriers avaient demandé leurs livrets et leurs comptes parce qu'on voulait leur donner deux livrets.

Les grévistes comprirent que l'intention du patron était de faire travailler sur deux livrets au lieu d'un et cela dans le but de remplir sa caisse. Ils disent que le patron obtient qu'on peut facilement travailler sur ces deux livrets, mais ils assurent que s'ils acceptaient, on leur ferait bientôt faire sur ces deux livrets l'un du drap, l'autre de la laine, ce qui leur donnerait plus ou moins long, le renvoi de la nuit des ouvriers, et conséquemment la diminution des salaires.

Les grévistes décidèrent alors d'aller mardi matin trouver le patron, et de lui faire part de leurs observations. M. Toullonnie finit par comprendre le bien-fondé de leurs réclamations, et il accepta de ne faire travailler que sur un livret. Il ajouta qu'il allait même refuser une commande qui lui avait été faite afin de satisfaire les grévistes.

Ces derniers ont donc repris hier, à 1 heure 1/2. Nous les félicitons de leur succès à résister aux manœuvres, aux pièges plutôt, dans lesquels on allait les prendre. C'est une victoire de plus.

L'ARÉNAISON DE LA CROIX-ROUGE

De même que la réunion de la rue de la Laiterie, la réunion de la Croix-Rouge, lundi soir, a parfaitement réussi. Des travailleurs nombreux avaient répondu à l'appel des organisateurs.

Le président était le citoyen Joseph Cotteau, candidat au conseil d'arrondissement et à Vandromme.

Le bureau formé, le citoyen François Desmet prit la parole. Il se déclare heureux d'avoir été choisi comme candidat et assure qu'il fera son devoir. Notre ami s'attacha à grands traits les progrès du socialisme à Tourcoing, donne connaissance des nombreux groupes qui y sont créés et du travail qui s'y fait, comme un épanouissement que les électeurs voteront pour le Parti ouvrier.

Un citoyen prend la parole et reproche à la municipalité de protéger les réactionnaires. Un second vient faire l'éloge des parisiens qui ont fait la commune. Un troisième enfin, vient soutenir que les Tourquennois sont à la hauteur des Parisiens.

Enfin le citoyen Delphin-Dumontier prend à son tour la parole. Tout d'abord il s'étonne de l'absence à la réunion des conseillers municipaux de la Croix-Rouge. Ce défaut leur devoir d'y être dit-il. Il passe ensuite en revue les actes du conseil municipal, ne lui en coûte pas de dire qu'il s'agit d'un conseil réactionnaire en sa majorité, il y a quelques honorables exceptions. Ainsi : MM. Benoit, Lepail, Angustin Dalle, Hersin, Despinoy, qui ne sont pas trop mauvais réactionnaires. Un coup de pied est lancé à M. Salambier.

Notre ami constatant que les cléricaux

ont tous droits et sont protégés par la police, termine en engageant les citoyens présents à voter pour les candidats du Parti ouvrier.

Notre collaborateur Vercœur s'avance alors à la tribune. Lui aussi constate que depuis quelques années, les réactionnaires ont fait alliance avec les réactionnaires, non seulement à Tourcoing mais à Lille, à Formies, à Paris, à Nancy, et à Roubaix. Si cette alliance a été faite, c'était en marchant sur les opinions politiques et religieuses, pour résister à la classe ouvrière. Réactionnaires et républicains osaient l'Etat et refusent d'améliorer le sort des travailleurs. Ces derniers doivent donc prendre d'assaut l'Etat et se servir de l'arme révolutionnaire s'il on ne leur donne pas satisfaction.

Vercœur engage les citoyens présents à voter pour leur classe. Un ordre du jour félicitant les orateurs et invitant les travailleurs à lire l'Égalité est voté à l'unanimité.

Les reutes des travailleurs. — Une ouvrière peigneuse, Romains Vanberviel, 27 ans, demeurant à Risquons-Morlanes, chez Thibercien, rue de Paris, a eu la main prise dans la grille de son métier, en voulant étrapper une meche de laine. 10 jours d'incapacité de travail. Le docteur Bernard a donné les soins.

Jeune homme peu gaillard. — Rencontre rue des Buissons, Gabrielle Cal, 18 ans, doubleuse, rue Aubur, 94, le nommé Gaspard Leblond, 19 ans, rue des Buissons, lui assena sur la tête plusieurs coups de poing. Cela lui vaudra peut-être un procès-verbal.

Anc ou ministre perdu. — Mardi matin, vers 8 heures, un âne se promenait, au Pont-de-Neuville, près de la briqueterie.

Le propriétaire peut le réclamer à cette adresse.

Jeune fille disparue. — Vandomine Angelus, 62 ans, rue de la Laiterie prolongée, déclare que sa fille Philomène, âgée de 22 ans, demeurant rue Messin, est disparue depuis le 18 juin.

Tapage et ivresse. — Hier soir le brigadier Garsus et l'agent de sûreté Deuquet ont arrêté, dans un cabaret de la rue du Nord, un teinturier, Louis Devart, en logement rue d'Anvers, chez M. Honoré, cabaretier.

Devart était en état d'ivresse et causait un tapage infernal.

Concert. — La musique municipale, l'épiphonie l'écho de la frontière, exécuteront sur le Grand-Place, jeudi 20 juin, à 8 heures et demi du soir, les morceaux suivants :

1. La musique municipale 1. Souvenir de Soules; 2. Polonoise de concert; 3. L'écho de la frontière; 4. Sur les remparts; 2. Clairon franco-russe; 3. La musique municipale 1. Polka militaire; 2. Les Girondins.

Un étranger. — La gendarmerie belge, a remis, hier matin, entre les mains de la gendarmerie française, à la Marlière, le nommé Hussiaux, Alexandre, manouvrier, né à Foreville (Somme), le 22 juin 1865. C'est sur un ordre du parquet de Doullens que Hussiaux a été livré par le parquet de Bruxelles. Il a, en dernier lieu, habité Amiens et est inculpé de nombreux vols.

L'éclairage des rues parcellaires. — Le maire de Tourcoing vient de prendre un arrêté aux termes duquel « les propriétés des rues parcellaires sont tenues de leur éclairage avec la même intensité de lumière et la même durée de temps que pour les autres rues du réseau des voies publiques ».

MOUVEMENT OUVRIER
Parti ouvrier (Section tourquennoise). — Comité central. — Les membres du Comité central se réunissent ce soir mercredi, à 8 h 1/2.

Des affaires urgentes seront traitées; on est prié de ne pas manquer.

Les deux familles.
Nous avons dit que le meurtrier et la victime étaient deux jeunes gens de 13 à 14 ans; nous devons ajouter que la douzaine des deux familles est véritablement ruinée.

Les parents des deux jeunes gens se connaissent depuis longtemps. Leurs habitations sont situées l'une près de l'autre. La famille du meurtrier, Emile Rigaut, habite la maison portant le numéro 15 de la cité Letombe; celle de la victime, Gustave Delhay, habite la maison portant le numéro 13. Les deux habitations sont séparées simplement par un petit jardin.

C'est dire que les deux jeunes gens se connaissent parfaitement et même, étaient liés d'amitié depuis longtemps.

Querelle de gamins.
Dans la soirée de lundi, Jules Delhay, le frère de la victime, et Emile Rigaut, jouaient ensemble, boulevard Victor-Hugo, lorsque survint, entre eux, un de ces querelles qui éclatent si souvent et pour des motifs bien futiles, entre jeunes gens de cet âge.

Quelques taloches, sans grande importance furent échangées; mais Jules Delhay qui, parait-il, avait en le dessous, garda de cette petite lulle un grand ressentiment contre son adversaire.

Revenant chez lui, il confia sa défaite à son frère, Gustave, plus âgé que lui de deux ans, apprenti mécanicien. Immédiatement, Gustave prit fait et cause pour son cadet et, désirant le venger, s'en fut trouver le jeune Rigaut.

Il se chercha pas longtemps, celui-ci se trouvant sur le seuil de sa porte. Gustave Delhay traversa le jardin et une discussion s'engagea immédiatement entre les deux gamins.

Le rixe.
La querelle s'envenima à tel point, que Jules Delhay, furieux, cria : « Oui, j'ai frappé ton frère et je vais t'en faire autant ».

Gustave Delhay ne reculant pas, son adversaire entra soudain chez lui et en sortit aussitôt, brandissant une énorme brosse emportée par la colère, il asséna un violent coup de cet instrument sur la tête de Gustave Delhay.

Le coup avait été asséné avec une telle force que le jeune garçon s'affaissa aussitôt.

Effrayé, Rigaut entra chez lui; pendant ce temps, Gustave Delhay se relevait et

retournait vers sa demeure, titubant comme un homme ivre.

La mort.
Les parents du jeune homme, qui n'avaient rien vu, l'interrogèrent. Il se plaignait simplement de fortes douleurs à la tête, et leur montra la plaie contuse qu'il portait à la tempe gauche.

Inquiet, mais ne se doutant nullement de la gravité de la blessure, Mme Delhay fit coucher son fils.

Mais vers 10 heures du soir, Gustave se plaignit beaucoup, la fièvre survint, et bientôt, il délira.

Les parents appellèrent bien vite près de lui le docteur Dujardin, mais avant que celui-ci fut arrivé, Gustave Delhay, était mort, après d'atroces souffrances.

L'enquête.
Le commissaire du 5e arrondissement, M. Dupire, étant de permanence, fut prévenu. Il se rendit cité Letombe pour ouvrir une enquête.

Il interrogea les parents des deux enfants, et quelques témoins; les faits furent bientôt établis, tels qu'ils sont passés.

Dans le quartier de Wazemmes d'ordinaire, dans le quartier de Wazemmes d'ordinaire, régnait une grande agitation. Tout le monde était consterné, et la douleur des parents pendant l'interrogatoire que leur fit subir M. Dupire était navrante.

Le meurtrier.
Emile Rigaut, interrogé également, s'est vivement défendu d'avoir voulu donner la mort à son camarade.

Il a agi sous le coup de la colère et s'excuse de ne pas avoir pu résister à la tentation de lui donner un coup de poing.

Malgré son jeune âge et l'absence complète de préméditation, malgré ses pleurs et son repentir, Emile Rigaut fut emmené par le commissaire du 5e arrondissement.

La victime.
Le corps de Gustave Delhay est resté, cité Letombe, toute la journée d'hier, entouré de ses parents, et de ses frères et sœurs, au nombre de cinq.

À la Faculté de Médecine.
Mais les formalités légales exigèrent son transport à la Faculté de médecine.

A sept heures du soir, il était déposé sur la table d'autopsie.

Cette autopsie sera faite aujourd'hui même par le docteur Castiaux, médecin légiste.

À la maison d'Arrêt.
Quant à Rigaut, il a été à 4 heures de l'après-midi, conduit à la Maison d'arrêt pour les inculpés à la disposition du Parquet.

Il se désolait et se désolait amèrement, disant qu'il s'est rendu coupable et qui coula la vie à son jeune camarade.

Il sera poursuivi pour coups volontaires ayant occasionné la mort sans intention de la donner.

Le départ du 84e.
Hier, à cinq heures du matin, le 84e régiment de ligne, arrivé dans nos murs de Douai, a quitté Lille. Le rappel avait été sonné à quatre heures et à 4 h. 35 le régiment était rassemblé sur le champ de Mars.

Le 84e a fait dans la journée la grande halte au Pont-de-Nieppe et a couché cette nuit à Bailleul. Il suivra jusqu'au jour de la rentrée dans sa garnison. L'itinéraire suivant :

Le 19 juin, étape à Cassel; le 20, à Dunkerque, séjour jusqu'à 20; (le 20 et 30 bataillons seront logés à Dunkerque et le 1er sera détaché au fort des Dunes et à Zuyt-cootel. Départ de Dunkerque le 26; le 26, étape à Cassel; le 27, à Estaires; le 28, à Lens; les 29 et 30 à Douai; le 1er juillet à Bouchain; le 2, à Quésnoy; le 3, à Landreocelles; et le 4, à Valenciennes.

Lundi, à quatre heures après-midi, le 84e avait été passé en revue par les capitaines de chaque compagnie. Le régiment, en tenue de route, était massé sur le champ de Mars, en colonne de bataillon.

Après la revue, l'excellent musique du 84e avait donné, sur le kiosque de l'Esplanade, un concert sous la direction de son chef, M. Chabert.

Exploits d'un ancien gendarme.
Il y a un mois environ, le sieur A..., âgé de 30 ans, d'origine belge, garçon coiffeur chez M. Lorthois, rue de la Laiterie, était engagé dans la Légion étrangère. Il reçut au bureau de recrutement sa feuille de route et le montant du voyage de Lille à Marseille.

Mais au lieu de se diriger sur Marseille, A... regagna tranquillement la Belgique et arriva dans ses poches l'argent qu'on lui avait remis.

A... est aujourd'hui recherché par l'autorité militaire pour désertion à l'étranger et escroquerie.

Landreocelles. — Les trucs du sous-chef de gare. — Plus heureux que Rabelais, qui n'avait qu'un moyen de gagner de l'argent, alors qu'il en connaissait cinquante au moins d'en dépenser, le sous-chef de la gare de Landreocelles exploite deux sources de revenus bien distinctes. Il touché régulièrement ses appointements à la Compagnie du Nord et met les voyageurs à contribution, avec une désinvolture tout à fait fin de siècle.

De cette vérité, ce récit fera foi. Dimanche, deux habitants d'un village voisin se présentaient au petit jour au guichet de la gare, pour prendre un ticket. Ne trouvant personne derrière le grillage et entendant le train sur leurs talons, ils se dirigèrent vers le quai, où le sous-chef de gare les accosta au ces termes :

— Vous n'avez pas de billet ?
— Comment en aurais-je, répondirent les deux amis, puisqu'il n'y a personne pour nous en fournir ?
— Suffit dit militairement l'homme à casquette galonnée. D'ailleurs, il est trop tard, vous prendrez le train suivant.

Ainsi congédiés, les voyageurs firent face en arrière.

credit d'ordre; Ecoles de l'église; avis sur bourses; Ecoles annexes du Collège Fénelon; répartition de crédits.

Bureau de bienfaisance; compte administratif pour 1894; vente d'immeubles; Compagnie immobilière; garantie d'intérêts pour 1894; Hospices; autorisation d'ester, mainlevée d'hypothèques; fondation Wallart; comptes d'administration; comptes de gestion; ventes d'immeubles.

Mont-de-Piété et fondation Masquelier; compte de gestion pour 1894; budget additionnel pour 1895; budget pour 1896; compte d'administration pour 1894; budget additionnel pour 1895; comptes de gestion du receveur pour 1894; dépenses imprévues; ratification.

Abolition: enlèvement des débris; ciencières; inaffidabilité; Ecole des Beaux-Arts; crédit supplémentaire; police municipale; augmentation des services; ciencière de l'Est; rétrocession de terrain; baux lillois; remboursement des droits d'octroi; caisse des grisettes; liquidation de pension veuve Voté; veuve Girillon; Bouché Canhié; Tricard, Binaux.

Affaires renvoyées aux commissions. — Ventes foraines: droits de crochets; caisse des retraites; Buzerque; Bureau de bienfaisance; vente d'immeubles; Hospices; vente d'immeubles; ciencière du Centre; participation de la ville; ciencière du Sud; agrandissement; caisse des retraites; liquidation de pensions; Hospices; budget de 1895.

Paquebot pécheur. — Le sieur Alexandre Lelièvre, 33 ans, journalier, rue du Magasin, 15, qui n'avait pu résister à la tentation de voler à l'endroit dit « Le Grand Carré » s'est vu dresser procès-verbal.

Les vols. — Le nommé Jules Guillaumin, 24 ans, charcutier, boulevard Montebello, 17, avait emprunté à un de ses amis, deux charrettes et les avait vendues à son bénéfice. Il avait tout d'abord été arrêté mais comme il avait désintéressé le volé, il a été remis en liberté.

Angèle Pollet, 18 ans, servante, rue du Faubourg-de-Roubaix, 233, vola à sa patronne une somme de 2 francs.

Celle-ci s'en aperçut, prévint le commissaire de police du 8e arrondissement qui mit la domestique infidèle en état d'arrestation.

Arrestations. — Dans la journée d'hier la police a procédé aux arrestations suivantes :

Jean Cannivet, 43 ans, journalier, sans domicile, pour infraction à un arrêté d'expulsion; Germain Armelot, 36 ans, charcutier, boulevard Victor Hugo, 497, pour outrage public à la pudeur sur les remparts; — Auguste Godefroy, 20 ans, manouvrier de meçon, rue des Étaques, cour Lapoire, 4, pour coups et blessures au sieur Louis Devaux, employé au chemin de fer, rue de Poids, 43.

Un triste personnage. — Le nommé François Vandenberghe, 26 ans, journalier, rue Adolphe-Verquin, 18, forçait sa femme à mendier et lorsqu'elle refusait de lui obéir ou quant elle ne lui rapportait pas assez d'argent, il la rouait de coups.

La malheureuse, après s'être laissée longtemps maltraiter par cette brute, s'est enfin décidée à porter plainte au commissaire de police du 8e arrondissement et Vandenberghe a été arrêté.

À la Bastille Lorthois.
Le surveillant B..., a osé dire, il y a une quinzaine de jours, aux ouvriers, que 15 fr. par quinze jours pour une ouvrière, c'était bien payé.

Voilà un surveillant qui ne manque pas de toupet!

Renversé par une voiture. — Hier, vers une heure et demie après-midi, le jeune Gaston Azamie, âgé de 24 ans, habitant chez ses parents, rue de Paris, 20, courait dans la rue de la Grande-Chaussée, derrière un sacre, lorsque la voiture de M. Vital Dubus, rue de la Barre, 69, venant en sens inverse, le renversa. Les roues lui passèrent sur les jambes.

Kelové aussitôt, le jeune Azamie fut transporté dans une pharmacie voisine, où il lui prodigua les soins qui nécessaires. Il n'a reçu heureusement que des contusions peu graves. Il a été reconduit chez ses parents.

LE NORD
Marcel-Barcel. — Vols nocturnes. — Pendant la nuit de lundi à mardi, des malfaiteurs, après avoir pénétré dans la porte de l'habitation de M. Parsis, cabaretier, dans la rue de la Grande-Chaussée, 54, ont fait jeter la tringle et se sont introduits dans une des salles du rez-de-chaussée.

Ils ont vainement essayé d'ouvrir le tiroir du comptoir; dans la cuisine ils ont vu sur le comptoir un tiroir fermé à clef. Ils ont alors pris un tiroir et deux litres de liqueurs.

En quittant la maison de M. Parsis, les cambrioleurs se rendirent en usant toujours du même procédé, à l'estaminet du Beau Séjour, tenu par M. Dujardin et situé dans la même rue que l'estaminet de M. Parsis.

Les auteurs de ces vols audacieux doivent connaître parfaitement les maisons qu'ils ont visitées.

Une enquête est ouverte.

Accident de travail. — Hier vers une heure, un ouvrier graisseur de la distillerie Lesaffre, était en train de placer un courroux au moment où la machine se mettait en marche.

Son tablier ayant été saisi par la courroie, le malheureux ouvrier fut entraîné avec elle dans son mouvement de rotation et tourna pendant environ trois minutes autour de l'arbre de transmission.

À ces cris, quelques ouvriers accoururent et le délivrèrent de sa critique position, après avoir coupé son tablier.

Le médecin appelé en toute hâte n'a constaté aucune fracture, mais il craint des lésions internes.

L'ouvrier se plaint de vives douleurs dans la poitrine.

AVENES
Landreocelles. — Les trucs du sous-chef de gare. — Plus heureux que Rabelais, qui n'avait qu'un moyen de gagner de l'argent, alors qu'il en connaissait cinquante au moins d'en dépenser, le sous-chef de la gare de Landreocelles exploite deux sources de revenus bien distinctes. Il touché régulièrement ses appointements à la Compagnie du Nord et met les voyageurs à contribution, avec une désinvolture tout à fait fin de siècle.

De cette vérité, ce récit fera foi. Dimanche, deux habitants d'un village voisin se présentaient au petit jour au guichet de la gare, pour prendre un ticket. Ne trouvant personne derrière le grillage et entendant le train sur leurs talons, ils se dirigèrent vers le quai, où le sous-chef de gare les accosta au ces termes :

— Vous n'avez pas de billet ?
— Comment en aurais-je, répondirent les deux amis, puisqu'il n'y a personne pour nous en fournir ?
— Suffit dit militairement l'homme à casquette galonnée. D'ailleurs, il est trop tard, vous prendrez le train suivant.

Ainsi congédiés, les voyageurs firent face en arrière.

ils vinent arrivés sur le seuil de la porte de la fenêtre d'un estaminet situé en face de la gare, le respectable tête d'une matrone qui leur cria d'un ton aimable et gracieux : « Entrez, Messieurs, le café va être prêt ».

— Parfait! madame, articulèrent en chœur les deux compères qui avaient reconnu, en l'obligeante cabaretière, la belle-mère authentique du sous-chef de gare. Et tranquillement, ils allèrent savourer un moka dans un café voisin. Mme Liégeois est encore à les attendre et son beau-frère, pour cette fois, a perdu ses peines.

Par son esprit pratique et merveilleusement ingénieux, ce sous-chef de gare, unique dans son genre, a résolu le difficile problème d'arrondir son budget et de vivre en bonne intelligence avec sa belle-mère!

Sous-le-Bois. — Jeu de balle. — Dimanche a eu lieu à Sous-le-Bois, une belle lutte au jeu de balle entre les parties suivantes :

Gilly, Charleroy, Morlanwet et Carnières. Morlanwet a d'abord été battu par Carnières et Gilly par Charleroy.

Les deux parties victorieuses ont ensuite recommencé la lutte mais Carnières s'est vite vu battu par 3 jeux contre 7. Carnières a eu de ce fait 125 francs de prix et Charleroy 175.

Un public d'environ 3,000 personnes se trouvait sur les lieux.

Vieux-Roubaix. — Accident mortel. — On raconte qu'un nommé Becquet Pierre, âgé de 27 ans, aurait été tué samedi dernier par un éclat de meule à émeri qui lui aurait défoncé la poitrine et ouvert le ventre.

Nous n'avons pu contrôler cette nouvelle, que nous publions sous réserve.

CAMBRAI
La conférence de Rieux.
Nous publions demain le compte rendu détaillé de l'importante réunion socialiste qui a eu lieu dimanche à Rieux, ainsi que nous l'avions annoncé.

DOUAI
Aniche. — Procession de la Fête Dieu. — Malgré tout ce que qu'on ait les organisateurs de la manifestation cléricale sous forme de procession, dimanche dernier, le four fut complet. Chaque année nous voyons avec satisfaction ces sorties burlesques diminuer d'importance.

Il n'est plus les temps où les gouvernements précédaient les élections, les cléricaux de tout ordre, jusque aux conseillers municipaux, assistaient au carnaval cléricol.

Oh! que les catholiques doivent maudire de voir glisser sous leurs pieds le tremplin du pouvoir. Combien doivent-ils maudire nos institutions nos elles.

La procession de la Fête Dieu n'est plus qu'une simple tradition qui doit disparaître d'ici quelques années, peut-être bien avant, car il ne s'agit que de l'arrivée d'un maire énergique à la direction des affaires communales, pour supprimer radicalement ces sorties cléricales, comme cela se fait à Lille et à Roubaix.

En attendant, la suite, dans le cortège, n'est absolument composée que de femmes. Les hommes et conséquemment les électeurs, sont en infime minorité. Et encore ceux qui se trouvent dans le cortège, font, je vous l'assure, triste figure. Beaucoup sont malades, qu'il le faut. Ils font contre fortune bon cœur.

Et cependant que ne font pas les cléricaux sous la conduite de leur pasteur pour s'attirer les masses. Peine perdue d'ailleurs, car Aniche est une population absolument anti-cléricale.

Quoique cela nous avons vu aux dernières élections et même à la procession de dimanche des élèves des écoles communales sous la conduite des frères ignorants.

Parents, avez-vous demandé que vos enfants s'absentent de l'école pour aller, selon l'expression cléricale, « en retraite » chez les frères ou chez les sœurs?

Cette question peut vous paraître indécise. Mais nous connaissons si bien ces deux et milleux apôtres du Très-Haut qu'il n'y aurait rien de surprenant qu'ils eussent entraîné vos enfants sous peine de ne pas faire leur communion chez les frères et chez les sœurs.

Vous diriez qu'il n'y a pas grand mal à cela. Nous pourrions affirmer le contraire, car il nous a été donné de constater que des vicaires suggèrent à des élèves des écoles laïques de désobéir à leurs maîtres et à leurs parents lorsqu'il s'agit d'obéir à Dieu, c'est-à-dire à eux.

En bien, peu de famille, n'est-ce pas à prêcher l'indiscipline dans les écoles et l'irrespect pour vous. Réfléchissez un peu.

Il est entendu que nous nous adressons à ceux qui veulent donner une éducation laïque à leurs enfants.

DUNKERQUE
Accident. — Hier, dans l'après-midi, le nommé Vinté, âgé de 24 ans, journalier demeurant rue des Passerelles, 54, s'est fracturé la jambe en tombant dans la cale du steamer anglais « Plato ». Cet ouvrier a été transporté à l'hôpital.

PAS-DE-CALAIS
Leas Le théâtre. Salle comble hier au théâtre. La brillante troupe du théâtre de Roubaix, si bien dirigée par Mme Vve Deschamps, a interprété avec un brio remarquable la scintillante partition de Leccoq Le Petit Duc.

Que dire de sa critique position, après avoir coupé son tablier.

Le médecin appelé en toute hâte n'a constaté aucune fracture, mais il craint des lésions internes.

L'ouvrier se plaint de vives douleurs dans la poitrine.

AVENES
Landreocelles. — Les trucs du sous-chef de gare. — Plus heureux que Rabelais, qui n'avait qu'un moyen de gagner de l'argent, alors qu'il en connaissait cinquante au moins d'en dépenser, le sous-chef de la gare de Landreocelles exploite deux sources de revenus bien distinctes.